Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251218-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures quinze, le seize décembre, le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Stéphane ROUDAUT, Maire.

Objet :
2025-12-18
Attribution de subvention 2025 n°4
« Prime à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique et d'un vélo adapté »

Date de convocation du Conseil municipal :
4 décembre 2025

PRÉSENTS : M. ROUDAUT, maire ; M. HERLÉDAN, Mme BRUBAN, M. PÉNARGUÉAR, Mme CLOAREC, M. LEROY, Mme LECOMPTE, M. SALAÜN, Mme COPPIN adjoints ; M. COMBROUX, M. NOURIS, M. KERLOC'H, Mme LALÇON, Mme ABIVEN, M. MERCIER, Mme FAGOT, M. GUILLEVIN, Mme L'HURIEC, M. BOURAYA, M. POULIQUEN, M. CARRALOU, Mme LANSONNEUR, M. BICREL, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme PAYA conseillers.

Absents ayant donné procuration

Mme BIDEAU	procuration à	Mme LANSONNEUR
Mme TORRES	procuration à	M. SALAÜN
M. CALVEZ	procuration à	Mme BRUBAN

Absents :

Secrétaire de séance :
M. GUILLEVIN

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

LG

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251218-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2025-12-18

Environnement

ATTRIBUTION DE SUBVENTION 2025 - N°4
« PRIME À L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE ET D'UN VÉLO ADAPTÉ »

Rédacteur : Mounia Oualhaj
Rapporteur : Laurent Guillevin

Afin de soutenir la mobilité douce et l'accessibilité, la Ville de Gouesnou a renouvelé en 2025 son dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir approuver l'attribution des subventions pour les dossiers complets et valides instruits avant le 16 décembre 2025.

Les subventions attribuées par les collectivités territoriales font l'objet d'une décision de leurs instances délibérantes. Pour une commune, elles sont arrêtées par son Conseil municipal.

La Ville de Gouesnou a renouvelé en 2025 son dispositif d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) et de vélos adaptés aux personnes en situation de handicap. Ces primes s'élèvent à 100 € pour un VAE et 400 € pour un vélo adapté. Elles sont limitées à un seul bénéficiaire par foyer résidant à Gouesnou.

La présente délibération a pour objet d'attribuer les subventions correspondantes aux demandes de primes VAE et vélo adapté instruites avant le 25 septembre 2025.

Dossiers en attente de décision :

- Cinq dossiers complets et valides sollicitant chacun une prime VAE de 100 €, pour un montant total de subvention de 500 €.

Il est donc proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution de cinq subventions de 100 € chacune, soit un total de 500 €, au titre de la prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique (VAE), en prenant acte que cinq dossiers complets et conformes ont été instruits avant le 16 décembre 2025 ;
- Autoriser le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Annexe :

- Extrait du tableau de suivi 2025 « primes VAE et de vélos adaptés ».

Avis de la commission Aménagement durable du lundi 8 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 11 décembre 2025 : Favorable à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 029-212900617-20251216-D20251218-DE

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

Pour extrait conforme,
À Gouesnou, le 16 décembre 2025

Le secrétaire de séance,

Laurent Guillevin

Le Maire,

Stéphane Roudaut

MAIRIE DE GOUESNOU
29850